
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Eveil musical	Frs 600.- (Frs 300.- semestre)
Initiation musicale	Frs 600.- (Frs 300.- semestre)
Initiation par la flûte à bec (30 min)	Frs 600.- (Frs 300.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2	Frs 330.- (Frs 165.- semestre)
Solfège – cycle 3	Frs 440.- (Frs 220.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes	Frs 1'120.- (Frs 560.- semestre)
40 minutes	Frs 1'320.- (Frs 660.- semestre)
50 minutes	Frs 1'520.- (Frs 760.- semestre)
60 minutes	Frs 1'720.- (Frs 860.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.



Informations complémentaires

-

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de l'Harmonie du Pontet.

Instruments et matériel

L'instrument et les méthodes sont à la charge de l'élève. Selon les disponibilités, l'EM met en location quelques instruments. L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Lors de la reddition de l'instrument, l'élève s'engage à rendre l'instrument révisé et nettoyé par un professionnel mandaté par l'EM. Toutes les réparations seront également exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Musique d'ensemble

L'entrée à l'atelier de musique se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. Les répétitions se font toutes les 2 semaines. L'atelier est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Manifestations

Plusieurs manifestations sont organisées annuellement soit par l'EM, soit par l'Harmonie du Pontet. Les élèves sont vivement encouragés à prendre part activement à ces diverses manifestations musicales.

Camps de musique

L'Harmonie du Pontet participe à un montant de 100.- pour chaque élève.

